



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## classement

Question écrite n° 72248

### Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le fait que l'église d'Ennery est un élément important du patrimoine local qui mériterait incontestablement d'être classé monument historique. Elle souhaiterait qu'elle lui indique pour quelles raisons une opération de classement n'a pas été entreprise et, éventuellement, s'il serait possible de remédier à cette carence.

### Texte de la réponse

L'église d'Ennery date de 1409 ; reconstruite au xv<sup>e</sup> siècle, elle fut agrandie à plusieurs reprises. L'intérêt de la partie ancienne constituée du transept et de l'abside voûtés sur croisée d'ogives justifie en effet une protection au titre des monuments historiques. Cette partie est cependant inséparable de l'agrandissement intervenu au xix<sup>e</sup> siècle. Dans ces conditions, une mesure d'inscription de l'église en totalité à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques est envisageable, si du moins la commune propriétaire le demande.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72248

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 janvier 2002, page 401

**Réponse publiée le :** 25 mars 2002, page 1665